

Marie DE CARCOUET et Sophie ROBERGE , inspectrices Qualiopi

La certification des organismes de formation

QUI SOMMES NOUS ?

Présentation du Groupe Fideliance

Dauge Fideliance fait partie du Groupe Fideliance, acteur influent dans l'audit et le conseil



LES CHIFFRES CLES DU GROUPE FIDELIANCE :



300 collaborateurs



5 000 clients qui nous font confiance



21 sites en Ile-de-France



34 millions d'euros de chiffre d'affaires

Nos engagements RSE



Formation



Bien-être



Innovation



Diversité et Inclusion



Bilan Carbone



Sobriété numérique



Recyclage et économie circulaire



Attractivité
de nos territoires



Développement
de nos territoires



Soutien aux
communautés



Mécénat



A votre rencontre

Dans des salons nationaux :



5 000 participants
350 experts réunis
90 partenaires et exposants
80 conférences et ateliers



7 000 participants
450 experts réunis
250 exposants
130 conférences et ateliers

[Visionnez la réforme de la formation professionnelle](#) vu par Dauge Fideliance



Dans la presse :



Attestation d'accréditation par le COFRAC

Dauge Fideliance est accrédité par le COFRAC comme organisme certificateur qui permet de délivrer la certification Qualiopi à tout organisme de formation souhaitant répondre à ce référentiel.



**Organisme certificateur pour délivrer la
marque Qualiopi**

Accrédité activité certification sous le numéro n°5-0623, portée disponible sur

www.cofrac.fr



Section Certifications

Convention N°7550

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 5-0623 rév. 0

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

DAUGE FIDELIANCE
38 RUE SAINT FERDINAND
75017 PARIS 17
SIREN : 302316674

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard*
NF EN ISO/CEI 17065:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de / *for activities of*

Certification de processus / Process certification

réalisées par l'entité ci-dessus désignée et le(s) site(s) éventuel(s) situés aux adresses ci-dessous /
performed by the above mentioned entity and the site(s) at the addresses below :

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the
following technical appendix :*

5-0623 rév. 0

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la
présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral
Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **05/02/2021**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/01/2025**

LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Suis-je concerné par la certification



Nouvelle obligation de qualité pour tous les organismes dispensant des actions de développement des compétences financés par des fonds publics ou des fonds mutualisés :

- Mise en place d'un **référentiel unique national de la qualité** pour les organismes de formation qui dispensent des actions de formation continue ou entrant dans le cadre de l'alternance ;
- Les OF devront justifier du respect de ce référentiel unique en **obtenant la certification Qualiopi** délivrée par un organisme certificateur indépendant ;
- Le financement des formations par les organismes financeurs, sera conditionné par cette **certification**.

4 catégories de formation :

- ✓ Action de formation (**AF**)
- ✓ Bilan de compétences (**CBC**)
- ✓ Action Validation des Acquis d'Expérience (**VAE**)
- ✓ Action de Formation par Apprentissage (**CFA**)



OF = Organisme de Formation
CFA = Centre de Formation par Apprentissage

Autres aspects réglementaires pour mon organisme de formation

ARTICLE L. 6355-12 du Code du Travail

Obligation de nommer un commissaire aux comptes dans un organisme de formation

Lorsque deux des trois seuils suivants sont dépassés à la fin de l'année civile ou à la clôture de l'exercice :

- ✓ Bilan : 230 K€
- ✓ CA HT : 153 K€
- ✓ Effectif : 3 salariés

*La notion de chiffre d'affaires est conçue comme une globalité (pas de distinction pour l'activité de formation prévue)

ARRETE DU 7 DECEMBRE 2020

Prolongation de l'autorisation de la réalisation d'audits initiaux Qualiopi à distance

- ✓ Tout audit initial réalisé avant le 1^{er} janvier 2022 peut être réalisé à distance : l'audit de surveillance sera alors réalisé sur site



ARRETE DU 1 FEVRIER 2021

Relatif aux listes des prestataires certifiés

- ✓ A partir du 1^{er} janvier 2022, les liste des certifiés Qualiopi sera publiée et actualisée quotidiennement sur le site du ministère chargé de la formation professionnelle



1. Démontrer et non plus seulement déclarer



Exemple : qualification professionnelle des formateurs

Datadock

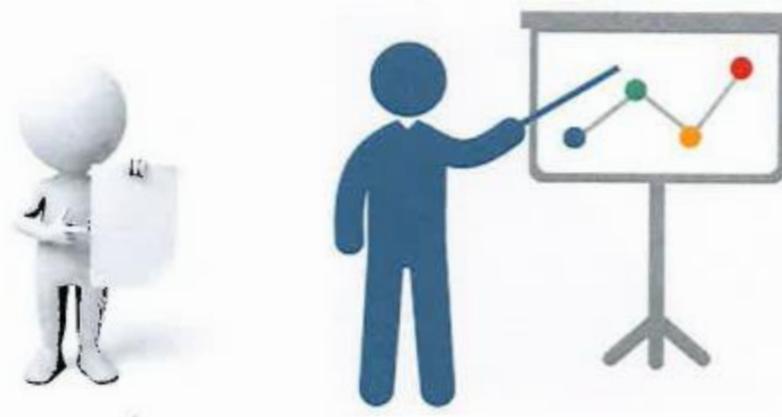
Capacité de l'OF à produire et à mettre à jour une base des expériences et qualification des formateurs



Référentiel National

Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes

2. Expliquer le processus opérationnel et pas seulement fournir l'existence d'un document de procédure



Exemple :

Datadock

Capacité à décrire et attester de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation



Référentiel National

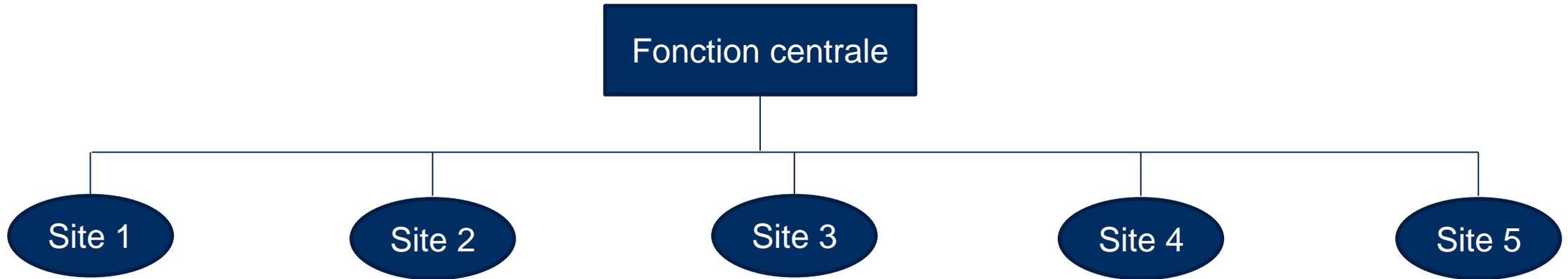
Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la formation

Le respect des 7 critères

Pour obtenir la certification QUALIOPF, votre organisme de formation doit respecter les 7 critères définis par la loi. Chaque critère contient plusieurs indicateurs à valider par le prestataire de formation.

	<u>Critères :</u>	<u>Nombre d'indicateurs :</u>
 Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	Informer	3
 L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations	Concevoir	5
 L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	Mettre en œuvre	8
 L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre	Maîtriser les moyens	4
 La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations	Maîtriser les compétences	2
 L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel	Veiller, interagir	7
 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées	Se faire évaluer	3

Le rôle de la fonction centrale



3 missions de la fonction centrale

- Mission administrative (gestion des contrats, contact avec les parties prenantes, calendrier de surveillance...)
- Mission commerciale (documentation liée au programme de formation...)
- Mission ingénierie de la formation (veille, création de nouveaux métiers...)

L'auditeur porte attention à :

- L'activité de surveillance de la fonction centrale (autorité organisationnelle, nature des éléments collectés et analysés...)
- La communication des actions correctives via la fonction centrale (capacité de la fonction centrale à démontrer son autorité, registre des incidents, remontées des anomalies des sites...)

1 Préambule: V7 du RNQ en date du 29 mars 2021

Ce document pourra être complété ou précisé. Il revient au prestataire et à l'organisme certificateur de s'informer des mises à jour et de s'y conformer.

Le délai pour la mise en application d'une nouvelle version du guide de lecture pour les audits à réaliser sera de 2 mois à compter de sa publication .

soit jusqu'au 29 mai 2021

2 CRITERE 1 -indicateur 2

Les indicateurs de résultats des CFA

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

CFA : les indicateurs de résultats obligatoires sont ceux cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail.

Ils sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Le CFA informe de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

La V7 a apporté l'ajout en jaune

3 CRITERE 1 _indicateur 3 - les certifications professionnelles

GLOSSAIRE

Certification professionnelle : Les certifications enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont appelées « certifications professionnelles ». Elles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles (article L. 6113-1 du Code du travail).

La V7 a supprimé la référence des certifications enregistrées au répertoire spécifique

4

CRITERE 4 indicateur 20

le conseil de perfectionnement

ELÉMENTS DE PREUVE

- Nom et qualité des membres du conseil de perfectionnement (dernier compte-rendu et/ou procès-verbal, preuve de constitution en cours du conseil de perfectionnement pour le nouveau CFA);

La V7 a apporté l'ajout en jaune

5

CRITERE 6 indicateur 28

la période de formation en situation de travail

ELÉMENTS DE PREUVE

Comités de pilotage, comptes rendus de réunions, liste des entreprises partenaires, conventions de partenariats, contacts réseau SPE, livret alternance, informations sur les partenariats.

NB : Cet indicateur vise tous les prestataires de formation, y compris les CFA, dans leur capacité à mobiliser un réseau de partenaires lors des périodes de formation en situation de travail. Pour les apprentis, ces périodes correspondent par définition à la formation pratique en entreprise ; pour les salariés en contrat de professionnalisation, il peut s'agir des périodes d'acquisition d'un savoir-faire en entreprise

La V7 a apporté l'ajout en jaune

Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

1 Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : **prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité** aux personnes handicapées.

✓ L'information sur mes formations est-elle accessible à tout public ?

Qu'est-ce que le bénéficiaire ?

Le bénéficiaire est le public accueilli lors des formations.

Qu'est-ce que l'accessibilité aux personnes handicapées ?

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation)



Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

- ✓ Si le positionnement et l'analyse du bénéficiaire sont effectués via des entretiens et retours client, ceux-ci doivent pouvoir être **démontrés**, donc matérialisés par écrit

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

5 Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

4 Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.

La qualification du public bénéficiaire doit être traçable



Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

✓ Avez-vous pensé à actualiser ces modalités par rapport au respect des obligations ERP / Covid ?

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

12 Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

9 Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.

NIVEAU ATTENDU

Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées.

✓ Quelles mesures prendriez-vous si vous rencontriez le cas d'abandons ou de ruptures de parcours ?



Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

✓ Dans le cas de formations intra, connaissez-vous à l'avance l'environnement dans lequel aura lieu la formation ?

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

19 Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les ressources pédagogiques existantes sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

17 Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).

✓ Les ressources pédagogiques comportent-elles une date d'édition / mise à jour ?



Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

✓ Quelles formations sont nécessaires pour être formateur ?

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

22 Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

21 Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations.

La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.

✓ Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formations mises en place par l'employeur pour ses salariés



Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

23 Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

Une veille commune est-elle diffusée à l'ensemble du personnel de formation ?

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

26 Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Comment avez-vous formaliser la prise en charge d'une personne porteuse de handicap en fonction du type de handicap ?

Nous décryptons
l'indicateur 26 sur
www.daugefideliance.fr



L'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

27 Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.

Comment vous assurez-vous que vos sous-traitants respectent la démarche qualité conforme au RNQ ?



Quels sont les attendus du référentiel ?

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

- ✓ Avez-vous prévu un système de collecte des appréciations pour les 4 parties prenantes suivantes ?

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

30 Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes: bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

32 Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.



NOTRE PROPOSITION D'AUDIT

En amont de l'audit, vous fournirez :



- Un document d'identité officiel en cours de validité du dirigeant



- Votre numéro de déclaration d'activité et la liste exhaustive des sites dépendant du Numéro d'activité



- Un extrait k-bis de moins de 6 mois



- Le dernier bilan pédagogique et financier (BPF) disponible pour votre organisme



- Les preuves de certifications déjà obtenues (label CNEFOP, certifications inscrites au RNCP...)



- Votre organigramme

LE PRE-AUDIT

- ✓ A distance
- ✓ Dépôt des documents en ligne sur une plateforme sécurisée
- ✓ Nous auditons les documents que vous avez déposé en ligne
- ✓ Entretien Teams avec votre équipe pour comprendre votre processus qualité

J+7

- ✓ Rapport de pré-audit :
Non-conformités mineures et/ou majeures

Réalisation du pré-audit :

Ouverture de votre accès sur MyCompany Files

Vous déposez vos documents en ligne et décrivez vos processus

Rapport de pré-audit

Nous vous indiquons les points forts et axes d'amélioration



Entretien Teams
pour comprendre avec vous les éléments de preuve

Pré-audit à distance

Un logiciel sécurisé pour vos documents



Pour chaque critère ...

CRITERE 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

Pour chaque indicateur ...

- INDICATEUR N°1 (cf Guide de Lecture) : Quelles sont vos procédures en matière de communication sur les prestations de formation que vous proposez à votre public ?

Vous décrivez les processus qualité mis en place dans votre organisation

Veuillez déposer ici tous supports et outils d'information (plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports de publicité, salons, supports de contractualisation, conditions générales de vente) présentant les prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées

Vous importez des éléments de preuve montrant la bonne application des processus

Aucun fichier choisi

- INDICATEUR N°2 (cf Guide de Lecture) : Quelles sont vos procédures pour collecter et diffuser des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en oeuvre et aux publics accueillis ?

Veuillez déposer ici tous supports et outils d'information permettant de collecter et de calculer des indicateurs de résultats (taux de satisfaction des stagiaires, nombre de stagiaires, taux et causes des abandons, taux de retour des enquêtes, taux d'interruption en cours de prestation...)

Aucun fichier choisi



- ✓ Organisation claire pour le suivi des documents
- ✓ Sécurisation de vos données et conformité RGPD
- ✓ Vous êtes préparé en amont aux questions de l'auditeur

Nous vous transmettons un plan d'audit

J-60

Interlocuteurs
Noms Fonctions

			Interlocuteurs	
			Noms	Fonctions
(adresse du site)	10h30			
		Critère 1 et indicateurs associés : - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	11h15			
		Critère 2 et indicateurs associés - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	12h30			
		Pause déjeuner - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	13h45			
		Critère 3 et indicateurs associés - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	15h45			
		Critère 4 et indicateurs associés - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	16h45			
		Compte rendu suite à la première journée d'intervention : présentation des constats de la journée, programme du lendemain		
(adresse du site)	17h15			
		Fin de la 1ère journée d'audit		

Planification des dates

Indicateurs audités

Personnes à rencontrer

Planification et Réunion d'ouverture



Présentation du plan d'audit ; organisation de la journée



Présentation des interlocuteurs



Rappels sur la mission : type de mission, objectif, référentiels, méthodes d'évaluation



Rappel des règles de réalisation de l'audit



Rappel des règles de confidentialité



Revue de la portée de la certification



Modalités d'évaluation



Revue de l'organisation

Dans cet exemple, le jour 1 de l'audit initial permet de vérifier 4 critères (sur les 7 critères du référentiel qualité).

✓ La réunion d'ouverture se déroule généralement avec le responsable qualité et référents en lien avec les différents indicateurs. »

Objectif : S'assurer que le système qualité mis en place est conforme au Référentiel National Qualité et déployé dans l'ensemble des sites

NOTRE MISSION D'AUDITEUR

- ✓ Nous vérifions la conformité des indicateurs prévus dans le Guide de Lecture
- ✓ Nous vérifions l'adéquation de vos processus avec le Référentiel National Qualité
- ✓ Nous réalisons des tests sur vos formations réalisées par échantillonnages et la sélection des sites pour vérifier que les processus sont maîtrisés

VOTRE MISSION D'ORGANISME DE FORMATION

- ✓ Vous préparez en amont de l'audit les éléments de preuve des indicateurs audités
- ✓ Vous décrivez en amont de l'audit les processus mis en place dans votre structure sur notre plateforme en ligne
- ✓ Les personnes mentionnées dans le plan d'audit se rendent disponibles pour d'éventuels entretiens

REUNION DE CLOTURE

Objectif : Présenter à la fin de la journée d'audit les conclusions de l'auditeur pour la mise en place d'actions correctives

Non-conformité ?

Majeure

Plan d'actions
sous 3 mois

Refus de certification si la non-conformité n'est pas levée

Mineure

Plan d'actions
sous 6 mois

Certification obtenue si moins de 5 NC mineures

NOS ATOUTS

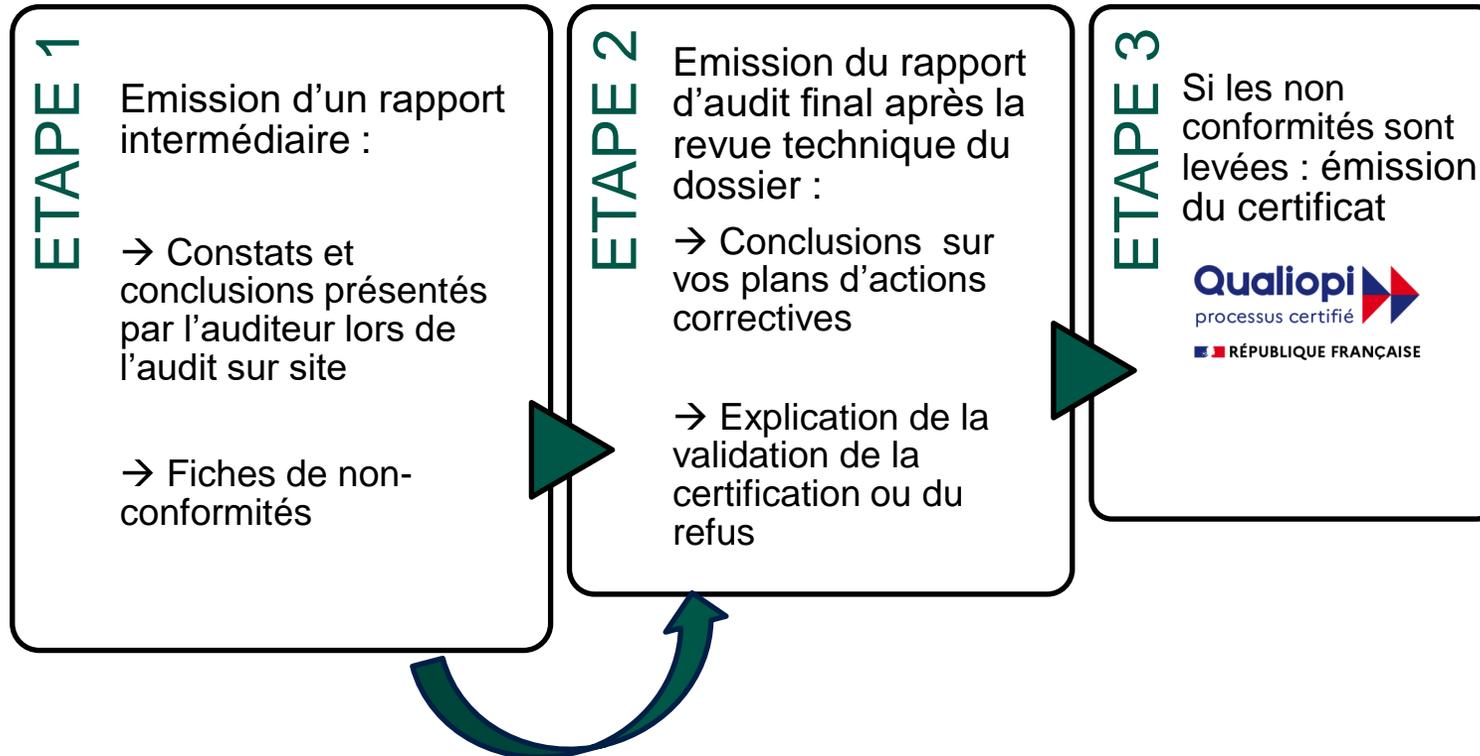
- ✓ Présentation des points forts et des axes d'amélioration des processus audités
- ✓ Présentation des non conformités



Comment l'auditeur prend-il la décision d'appliquer une non-conformité ?

Le niveau attendu de chaque indicateur est explicité dans le Guide de Lecture du Référentiel Qualité édité par le Ministère du Travail. Pour certains indicateurs jugés primordiaux, le non-respect (même partiel) des exigences entraîne une non-conformité majeure. Pour d'autres indicateurs, la mise en œuvre partielle des mesures définies entraîne une non-conformité mineure.

Emission du certificat QUALIOPi



Vous disposez d'1 mois pour nous préciser les plans d'action adéquats pour lever les non-conformités.

NOS ATOUTS

- ✓ **QUALITE** : Les conclusions de l'audit fait par l'auditeur sont revues par un directeur technique
 - ✓ **COMMUNICATION** : Nous présentons à la direction de votre structure les conclusions de l'audit
 - ✓ **IMPARTIALITE** : Le certificat Qualiopi est émis par un responsable technique indépendant à la mission
- 

L'AUDIT DE SURVEILLANCE

- ✓ A distance
- ✓ Entre le 14^{ème} et 22^{ème} mois
- ✓ Organismes multi-sites :
échantillonnage sur un ou plusieurs
sites à l'initiative de l'organisme
certificateur
- ✓ Contrôle de l'usage de la marque
Qualiopi

Réalisation de l'audit de surveillance :

Objectif : Vérifier, une fois la certification délivrée, que le référentiel en vigueur est toujours appliqué.

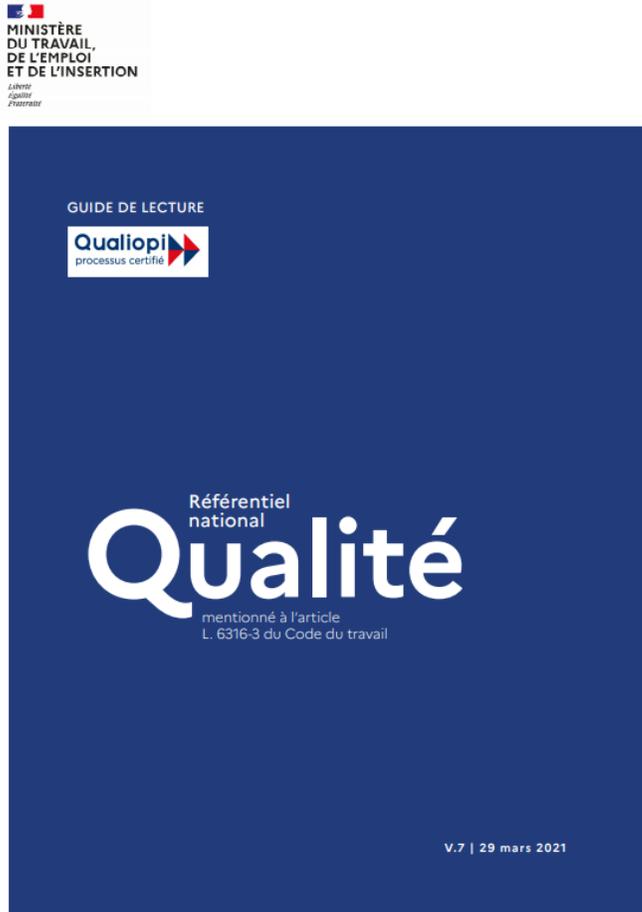


ANALYSE DE RISQUES MENEÉ EN AMONT :

- ✓ Augmentation du volume d'activités
- ✓ Nombre important de non-conformités lors de l'audit initial
- ✓ Non-conformités majeures méritant ou nécessitant une visite sur site
- ✓ Défaillance constatée dans la maîtrise de la sous-traitance
- ✓ Défaillance constatée dans le rôle de la fonction centrale



Pour se préparer aux attendus de l'audit :



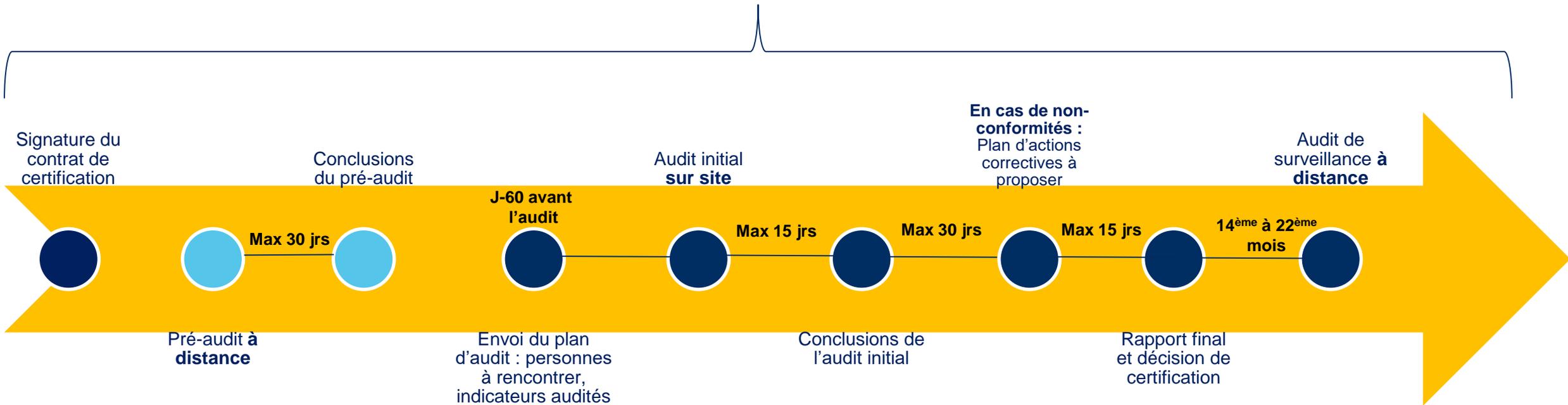
Le Guide de Lecture permet de comprendre :

- ✓ Le niveau attendu du prestataire pour valider l'indicateur
- ✓ Les éléments de preuve pour justifier de la démarche qualité mise en place

 DATADOCK		 REFERENTIEL QUALITE
6 critères, 21 indicateurs	Référentiel	7 critères, 32 indicateurs <i>(dont 10 spécifiques)</i>
Déclaration en ligne	Justification	Pièces justificatives vérifiées sur site par un auditeur
Validation des indicateurs	Démarche	Plans d'action pour lever les non-conformités
Référencement des organismes datadockés	Objectif	Certification Qualiopi

Calendrier de certification avec Dauge Fideliance

Le calendrier présente les temps entre chaque étape et les livrables fournis.



La planification des dates du pré-audit et de l'audit initial en 2021 s'effectuent à la signature du contrat.

Une équipe à votre écoute



Fabien POURBAIX,
Directeur Technique
formation@daugefideliance.fr



Marie DE CARCOUET,
Inspecteur
m.decarcouet@crowe-fideliance.fr



Sophie ROBERGE,
Inspecteur
s.roberge@crowe-fideliance.fr

Obtenez votre devis en ligne sur
www.daugefideliance.fr